

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL166

présenté par
Mme Robert

ARTICLE 16

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« ou »

le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à préciser que le référent mixité lutte à la fois contre le harcèlement et les comportements sexistes des sapeurs-pompiers et non pas contre l'un ou l'autre.